



**Mairie de Manneville-ès-Plains**  
**Seine-Maritime**  
**Arrondissement de Dieppe**  
**Canton de St Valery en Caux**  
**Tel : 02.35.97.27.32**  
**e-mail : [mairie-sg.manneville@orange.fr](mailto:mairie-sg.manneville@orange.fr)**

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 15 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par mail dix juillet deux mil vingt, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard FOUCHÉ, Maire

**Étaient présents :** M BLOSSEVILLE Samuel, Mme DAVID Bernadette, M FOUCHÉ Gérard, M HAUWEL Johan, M LEJEUNE Frédéric, M LEJEUNE Guillaume, Mme LEMONNIER Bénédicte, M MOREIRA DAS NEVES Guy, M PAUMELLE Jean-Baptiste, M SCORNET Serge, formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents :** M LEFRANÇOIS Vincent

### **Nombre de conseillers**

**En exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 10**

**Date d'affichage : 17 juillet 2020**

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du CGCT, M BLOSSEVILLE Samuel a été élu Secrétaire de séance et Mme Fanny DELAIRE, dans l'exercice de ses fonctions, auxiliaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité**
- **Présentation du projet de transfert de la Mairie à l'ancien presbytère**

Lors du mandat précédent, les conseillers avaient évoqué le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère, en y installant la Mairie, mais aussi pour que ce bâtiment devienne un lieu de rencontre et partage pour les habitants et les associations. Des bureaux à l'étage pourraient aussi être mis à disposition. Il a donc été demandé à l'architecte en charge du dossier M BELLET de présenter ce projet aux nouveaux élus.

Par le biais de plans projetés, l'architecte a montré les différentes étapes du projet :

- La création d'accès aux personnes à mobilité réduite par la voie publique via la prolongation du cheminement à proximité de la mare, mais aussi l'accès lorsque les personnes viendront avec leur véhicule ;
- La création d'une extension pour créer un espace de rangement mais aussi une issue de secours pour respecter les normes incendies de la salle de réunion ;
- Le changement des deux portes, la porte d'entrée en une porte 2/3 -1/3, pour respecter les normes PMR et la porte en face arrière par un effet trompe l'œil pour conserver le charme de ce bâtiment ancien ;
- L'aménagement intérieur total (isolation, électricité, peinture, menuiserie...), tout en conservant les matériaux ayant du cachet comme la cheminée, les carreaux de ciment, les granitos...

Suite à cette présentation, l'architecte précise que pour poursuivre l'étude et présenter l'Avant Projet Sommaire (AVP), la commune doit lui notifier le marché subséquent n°2. Le projet étant suivi par SMA (Seine Maritime Attractivité) dans le cadre d'une convention, M. le Maire vérifiera s'il y a obligation de poursuivre avec SMA afin de gagner un peu de temps sur l'étude et simplifier les démarches administratives.

A la suite de la présentation, M. le Maire a invité les membres du conseil à visiter les lieux. Lors du prochain conseil de septembre, le conseil devra prendre une délibération pour valider le projet et poursuivre les études comme précisé ci-dessus.

#### ➤ **Compte-rendu des décisions du Maire**

Le Maire informe les conseillers municipaux que 2 décisions ont été prises au sujet des contrats d'entretien de l'église. Premièrement, a été approuvé et reconduit le contrat de d'entretien des installations : cloche et horloge pour un montant annuel de 195.00 € H.T annuel. Deuxièmement, a été approuvé et reconduit le contrat de vérification annuelle des installations de protection contre la foudre pour un montant annuel de 105.00 € H.T annuel.

#### ➤ **Présentation du plan communal de sauvegarde**

M. le Maire présente le but et le contenu du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) aux nouveaux élus, mis à jour suite aux dernières élections municipales.

#### ➤ **Points sur les travaux**

- Chaudière Presbytère : un devis a été demandé pour la révision et le ramonage. M. PAUMELLE trouve que le montant de la prestation est élevé et demande à avoir un second devis afin de comparer la prestation. M. SCORNET fera le nécessaire.
- Ralentisseur rue de l'Orme : M. le Maire signale que la signalisation horizontale est prévue courant août. M PAUMELLE fait remarquer que les ralentisseurs rue de l'Orme et du Moulin lui semblent hors norme. Un contrôle sera demandé à la CCCA.

#### ➤ **Questions et informations diverses**

Mme LEMONNIER informe le conseil municipal du montant de la participation de la commune au SIVOS qui sera de 36 623.08 €. (soit 127.60 € par habitant).

Le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00.

**Délibérations votées lors de cette réunion : néant**

M BLOSSEVILLE Samuel	Mme DAVID Bernadette	M FOUCHÉ Gérard
M HAUWEL Johan	M LEFRANÇOIS Vincent	M LEJEUNE Frédéric
M LEJEUNE Guillaume	Mme LEMONNIER Bénédicte	M MOREIRA DAS NEVES Guy
M PAUMELLE Jean-Baptiste	M SCORNET Serge	

